



Sujet : Fusion de services à la  
DRAAF Bourgogne Franche-  
Comté

Madame la Secrétaire Générale  
Ministère de l'Agriculture  
de la Souveraineté Alimentaire  
et de la Forêt  
78 rue de Varenne  
75349 Paris SP 07

Paris, le 09 octobre 2024

Madame la Secrétaire Générale

Comme indiqué lors de notre entretien, la DRAAF de Bourgogne Franche-Comté a entrepris de regrouper le Service Régional de la forêt et du bois et le Service Régional de l'Economie Agricole en un service régional unique de l'économie agricole et forestière (SREAF).

La recréation des SERFOB dans les DRAAF était un des éléments favorisant la relance de la forêt et de la valorisation du bois en France et avait été présentée ainsi à la filière.

Elle permettait aussi d'attirer, dans notre ministère, des ingénieurs forestiers notamment sur des postes de chefs de service ou adjoints, qui peuvent trouver des postes attractifs au ministère chargé de l'environnement.

Bien sûr, les services dédiés à la forêt et la filière bois regroupent moins de personnels que ceux dédiés à l'agriculture. Cependant, cela ne justifie pas, au contraire, de les noyer dans un service à dominante agricole.

Dans le contexte du dérèglement climatique et de relance de la filière, les missions «forêt et bois» des DRAAF sont centrales et justifient un service fort et clairement identifié par les nombreux partenaires du Service dédié à la forêt et au bois.



Les dépérissements, attaques sanitaires, incendies de forêts croissants et autres aléas naturels se traduisent par plus d'accompagnement, de gestion de crise, de plans de relance et d'adaptation de la filière aux évolutions actuelles et à venir.

Le travail sur la GPEEC a d'ailleurs identifié les compétences forestières comme sujet prioritaire à traiter. Or, l'attractivité du ministère pour recruter des compétences forestières gagnerait à afficher l'importance accordée à ces missions par la conservation des SERFOB.

La Bourgogne-Franche-Comté est une des régions les plus boisées de France (36% du territoire) et c'est celle où la filière forêt-bois pèse le plus dans l'économie régionale. Les entreprises de la filière représentent 4 630 établissements sur la région. Ils emploient 19 200 salariés et permettent notamment de maintenir de l'emploi en milieu rural.

La disparition de ce service dans une telle région qui de plus est celle de notre ministre, risque d'être interprétée comme un désintérêt pour cette filière tant par nos collègues que par les professionnels. Dans quelle région, une DRAAF ne serait pas alors en mesure de justifier sa suppression ? L'ajout de Forêt à l'intitulé du ministère pourrait être compris comme une mesure cosmétique décidée à masquer un désinvestissement dans ces missions.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Secrétaire Générale, l'expression de notre considération distinguée.

La Secrétaire Générale d'EFA-CGC



Valérie BOYÉ

La Présidente de la CFTC-MAE



Catherine ERNOULT-TOMASSO

Le Président du SNISPV



Stéphane PINÈDE